

Vanves, le 15 juin 2021

Décision n°202106159

DECISION

Délégation de signature à M. Feres Belghith

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2021 portant renouvellement, jusqu'au 27 mai 2024, de Madame Dominique Marchand, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, à la présidence du Centre national des œuvres universitaires ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu l'arrêté ministériel du 17 janvier 2014 affectant Monsieur Feres Belghith au Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 1^{er} janvier 2014.*

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Feres Belghith, directeur de l'observatoire de la vie étudiante (OVE), à effet de signer pour ce qui concerne l'OVE :

- La certification du service fait

Article 2 :

La décision n° 201805285 est abrogée.

La Présidente du Centre National
des Œuvres Universitaires et Scolaires


Dominique Marchand

Dominique MARCHAND